OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois

BULLETIN COMMUNAL SPÉCIAL

Éditeur responsable - Arnaud Allard - Bourgmestre de Vresse-sur-Semois



01

MOT DU BOURGMESTRE

Chères Vressoises, chers Vressois,

Au nom du conseil communal, je tiens à vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Puisse-t-elle vous apporter la santé la réussite et la prospérité que vous méritez malgré les contraintes sanitaires qui perturbent notre vie quotidienne.

Au travers de ce bulletin communal pour le moins inhabituel, vous découvrirez les tenants et aboutissants concernant le Programme Communal de Développement Rural que nous avons décidé d'initier.

Juliette Maquet et Bruno Echterbille, désignés par la Fondation Rurale de Wallonie pour nous accompagner tout au long de la procédure vous en diront davantage sur cette démarche d'envergure.

Je profite de cet édito pour insister fortement sur l'importance de cette opération qui, par le passé, a permis la réalisation de travaux conséquents comme l'aménagement des places de Alle et de Nafraiture, l'agrandissement de la salle des fêtes de Sugny ou encore la création de la maison de village d'Orchimont.

Durant les prochains mois, Juliette et Bruno iront à votre rencontre afin de débattre avec vous de l'avenir de notre commune.

Pendant 2 heures, dans votre village ou à défaut de salle, dans le village voisin, vous pourrez laisser libre cours à votre imagination et aborder tous les thèmes qui vous sont chers.

La réussite de ce Programme dépend de votre participation !

Enfin, comme indiqué dans le dernier bulletin, le conseil communal se réunira désormais dans toutes les salles des villages qui équipent notre commune (soit Vresse, Alle, Bohan, Nafraiture, Orchimont et Sugny).

A vos agendas, le premier conseil « décentralisé » aura lieu le 27 janvier dans la salle de Alle-sur-Semois.

A Vresse-sur-Semois, la démocratie et la transparence sont nos priorités absolues. Je participerai à ces séances et serai à votre écoute pour qu'ensemble, notre commune dynamique soit « The place to be »* pour tous les Vressois-es et amoureux de Vresse !

Encore une bonne année et à très bientôt,

Arnaud Allard



*L'endroit à la mode

02

UNE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une **opération de développement rural (ODR)** est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire.

- Décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, Article 2, §1er -

Une opération de développement rural est une **politique de développement local** agissant sur l'ensemble des domaines auxquels une commune rurale est confrontée quotidiennement : agriculture, économie, santé, aménagement du territoire, vie associative, logement, cohésion sociale, urbanisme, environnement, mobilité, action culturelle, ...

Le but d'une ODR est de **dynamiser une commune** et d'**améliorer le cadre et les conditions de vie de ses habitants**, tout en préservant ceux des générations futures. Pour ce faire, l'ensemble des réflexions permettra de définir une stratégie cohérente, comprenant des objectifs et des projets à réaliser à court et à long terme.

La **participation citoyenne** est au cœur de la démarche. Cette Opération est constituée par et pour les habitants de la commune. Ainsi, tous les acteurs du territoire sont concernés et invités à s'exprimer au cours des différentes étapes de l'ODR, qu'ils soient citoyens, élus communaux, jeunes ou moins jeunes, issus des mondes associatif, économique, agricole, social, ...

LE PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

L'opération est décrite dans un document appelé **programme communal de développement rural (PCDR)**. Ce programme doit être établi en cohérence avec les objectifs repris dans d'autres outils stratégiques communaux. L'opération aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, dans le respect des caractères propres de la commune, avec pour but l'amélioration des conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnemental et culturel. L'opération concerne l'ensemble du territoire de la commune.

- Décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, Article 2, §1er -

Étape 1 - L'élaboration du programme communal de développement rural

C'est la Commune qui donne le signal de départ du processus en décidant de mettre en place une politique à long terme de développement rural. A partir de ce moment, on compte environ trois années pour élaborer le dossier complet, le PCDR.

Celui-ci reprend l'analyse participative (qui confronte les visions objectives et subjectives), la stratégie (qui donne des directions à prendre pour la politique communale avec une vision de 10 ans) et une série de projets (qui auront pour rôle de permettre aux objectifs de se réaliser).

Étape 2 - La mise en œuvre du PCDR

Après approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon, le programme est mis en œuvre dans un délai de maximum 10 années. Il s'agit non seulement de mettre en œuvre la série de projets qui auront été identifiés, mais également d'entretenir une dynamique citoyenne et participative dans l'esprit des objectifs qui auront été définis dans le programme.





Un espace d'expression citoyenne

La CLDR, organe consultatif, est le lieu de l'expression citoyenne, du débat démocratique. Sa composition reflète la population et assure une représentativité de celle-ci selon différents critères (villages, tranches d'âge, professions, ...).

Un vecteur de l'information

En tant que relais auprès de la population, le membre de la CLDR a pour tâche d'assurer la circulation de l'information qui concerne l'Opération de Développement Rural.
Cette mission est importante, car elle permet de maintenir un contact permanent et essentiel avec la population afin, d'une part, de nourrir les débats de la CLDR grâce aux contributions des citoyens (notamment pour veiller à l'adéquation entre les projets menés et les besoins collectifs formulés) et d'autre part, de relayer les résultats des débats et actions vers les citoyens.

Un lieu de construction d'avis collectifs

Les idées et avis que les membres de la CLDR émettent sont discutés en assemblée afin de représenter au mieux l'intérêt collectif. De ces avis découlent des décisions concernant l'avenir de la commune et de ses habitants. Ainsi, pendant l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural, la CLDR est associée aux différentes phases de réflexion. Elle établit la stratégie de développement, programme la mise en œuvre des projets et approuve l'avant-projet de PCDR, qu'elle soumettra ensuite au vote du Conseil Communal.

Un espace de suivi des projets du PCDR

Une fois le PCDR approuvé par le Gouvernement Wallon, les membres de la CLDR ont pour tâche d'assurer le suivi du programme, en veillant au respect du processus de concertation. La CLDR est également amenée à accompagner l'exécution des projets en cours et à affiner les projets à venir en précisant la manière concrète de les mener.

03

DES CONSULTATIONS VILLAGEOISES SUR LA COMMUNE DE VRESSE

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Programme Communal de Développement Rural (PCDR), la Commune de Vresse organise plusieurs **réunions de consultation citoyenne dans les villages** afin d'inviter ses habitants à **participer à la co-construction des projets et de la stratégie de développement** qui seront mis en œuvre d'ici 2034 !

Lors de ces réunions, les habitants seront invités à s'exprimer sur leur commune, leur village et à réfléchir aux actions et projets à mettre en place en vue **d'améliorer la qualité de vie dans les villages et sur la commune**. Elles seront animées en toute neutralité par la Fondation Rurale de Wallonie.

Ces rencontres sont ouvertes à tou.te.s les habitant.e.s. Il suffit simplement d'habiter la commune et d'avoir l'envie de s'informer et de partager des idées pour améliorer votre quotidien et celui de vos proches sur votre lieu-dit.

Ces rencontres seront donc le **point de départ d'un processus participatif amenant à la réalisation du Programme Communal de Développement Rural**. Un PCDR a pour objectif d'améliorer la qualité de vie en milieu rural et consiste en la rédaction d'une stratégie et des projets concrets pour les dix prochaines années. Un PCDR peut rassembler toute sorte de projets en fonction des besoins exprimés.

Participez à l'élaboration du **Programme Communal de Développement Rural** de la **Commune de Vresse-sur-Semois** !

RÉUNIONS DE CONSULTATION DES HABITANTS

Venez exprimer ce que vous pensez de votre commune et de votre village !

25.01.22 | ALLE & MOUZAIVE
20H SALLE DE VILLAGE DE ALLE

1.02.22 | BOHAN & HÉRISSART
20H SALLE DE L'ÉCOLE DE BOHAN

3.02.22 | CHAIRIÈRE
20H SALLE DE L'ÉCOLE DE CHAIRIÈRE

8.02.22 | LAFORÊT
20H SALLE DE L'ÉCOLE DE LAFORÊT

10.02.22 | MEMBRE
20H ANCIENNE ÉCOLE DE MEMBRE

15.02.22 | NAFRAITURE
20H SALLE DE VILLAGE DE NAFRAITURE

17.02.22 | ORCHIMONT & HÉRISSON
20H SALLE DE VILLAGE D'ORCHIMONT

22.02.22 | PUSSEMANGE
20H SALLE DE L'ÉCOLE DE PUSSEMANGE

8.03.22 | SUGNY & BAGIMONT
20H SALLE DE VILLAGE DE SUGNY

10.03.22 | VRESSE
20H SALLE DU CONSEIL COMMUNAL



POUR PLUS D'INFORMATIONS

ARNAUD ALLARD - Bourgmestre, en charge du développement rural
+32 (0) 61 21 04 38 | arnaud.allard@vresse-sur-semois.be

JULIETTE MAQUET ET BRUNO ECHTERBILLE - Agents de développement FRW
+32 (0) 63 45 03 03 | j.maquet@frw.be